



Caisse
des Dépôts
GROUPE

Cotisations Ircantec, quelles évolutions au cours des 10 dernières années ?

Mathias Cousin

Entre 2014 et 2024, la masse de cotisations des non-titulaires de la fonction publique affiliés à l'Ircantec (y compris les praticiens hospitaliers) a presque doublé. Elle a progressé, en moyenne annuelle, de +7,7 % dans la fonction publique d'Etat (FPE), de +5,4 % dans la fonction publique territoriale (FPT), de +7,2 % dans la fonction publique hospitalière (FPH - hors praticiens hospitaliers) et de +4,8 % pour les praticiens hospitaliers (PH).

L'évolution des masses de cotisations se décompose en trois grands facteurs : la contribution des effectifs, celle de l'assiette moyenne de cotisations (y compris l'inflation) et celle du taux de cotisation. Ce sont les deux premiers facteurs – effectifs et assiette moyenne de cotisations – qui ont eu le plus d'impact sur l'évolution des masses de cotisations entre 2014 et 2024.

Sur cette période, les effectifs de non-titulaires ont progressé sensiblement et de manière comparable dans la FPE et la FPH (respectivement +2,2 % et +2,5 % en moyenne annuelle). En revanche, ils sont restés relativement stables dans la FPT (+0,3 % en moyenne annuelle). Ces chiffres moyens recouvrent des évolutions plus irrégulières et contrastées notamment lors de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Au cours de l'année 2020, de nombreux recrutements ont en effet été effectués dans la FPH (hors PH) entraînant une hausse des effectifs de non-titulaires (+9,2 % par rapport à 2019), alors que de nombreux contrats courts n'ont pas été reconduits dans la FPE et la FPT, conduisant à une baisse des effectifs de respectivement -4,2 % et -3,8 % par rapport à 2019.

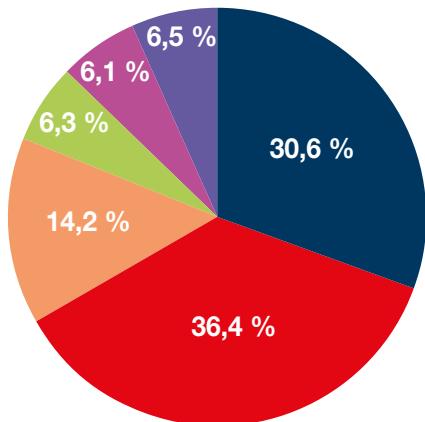
Entre 2014 et 2024, l'assiette moyenne de cotisations (y compris l'inflation qui a augmenté de 1,7 % par an en moyenne sur la période) a progressé de manière comparable dans les trois versants de la fonction publique : +4,4 % en moyenne annuelle dans la FPE, +4,0 % dans la FPT et +3,8 % dans la FPH (hors PH). En revanche, l'assiette moyenne de cotisations des praticiens hospitaliers a évolué de manière moins dynamique : +2,0 % par an en moyenne.

Le taux moyen de cotisation dépend d'abord de l'évolution des taux de cotisation réglementaires applicables à la tranche A pour la rémunération inférieure au plafond de la Sécurité sociale (PSS), et à la tranche B pour la partie de la rémunération comprise entre un et huit PSS. Mais le taux moyen de cotisation dépend aussi de la part de chacune des tranches dans l'assiette globale de cotisation, le taux réglementaire étant beaucoup plus élevé dans la tranche B. Les taux moyens de cotisation ont ainsi augmenté sur la période 2014-2017, principalement en raison de l'évolution des taux de cotisation réglementaires. En effet, entre 2014 et 2017, les taux de cotisation réglementaires ont graduellement progressé tous les ans, passant de 6,34 % à 7,00 % pour la tranche A et de 18,36 % à 19,50 % pour la tranche B, puis ont été figés ensuite. Sur la période 2017-2024, le taux de cotisation moyen n'a de ce fait guère évolué dans la FPE, la FPT et la FPH (hors PH). Il a en revanche légèrement diminué pour les PH, population la plus concernée par la tranche B et dont la rémunération moyenne a augmenté moins vite que le PSS (notamment en 2023 et 2024), conduisant à une diminution de la part de la tranche B dans leur assiette de cotisation.

► En 2024, 4,8 milliards d'euros de cotisations pour 3,2 millions de cotisants. Les salariés de la FPT représentent 36,4 % des effectifs cotisants de l'Ircantec en 2024 mais seulement 26,0 % de la masse des cotisations. A l'inverse, les praticiens hospitaliers (PH) regroupent 6,3 % des effectifs et 21,0 % des cotisations.

Distribution des effectifs de cotisants 2024, par catégories d'employeurs

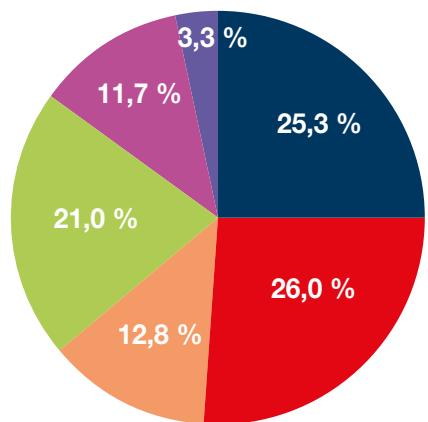
FPE FPT FPH (hors PH)
PH Autres employeurs Elus



3,2 millions de cotisants en 2024

Distribution des masses de cotisations 2024, par catégories d'employeurs

FPE FPT FPH (hors PH)
PH Autres employeurs Elus



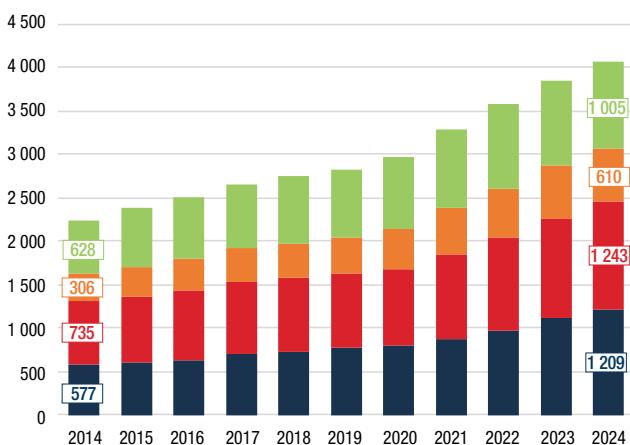
4,8 milliards d'euros de cotisations en 2024

La suite de l'étude se concentre sur le champ des non-titulaires des trois versants de la fonction publique et des praticiens hospitaliers, représentant 85% des cotisations perçues en 2024 (cf. section « Champ de l'étude »).

► Sur les populations étudiées, la masse des cotisations a presque doublé en 10 ans, la FPE affichant la hausse la plus forte. L'augmentation est particulièrement marquée en 2021 pour les agents hospitaliers (hors PH).

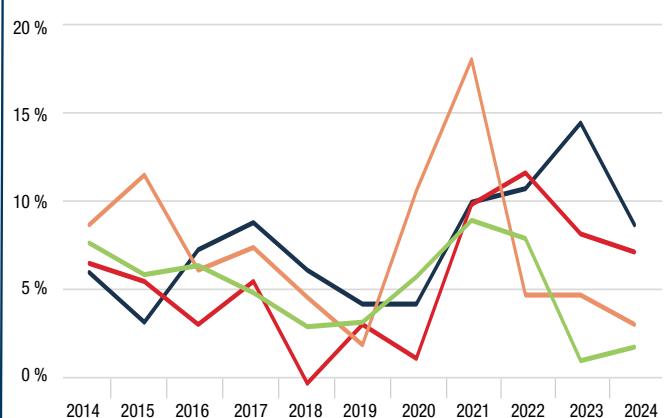
Evolution des masses de cotisations (en M€)

FPE FPT FPH (hors PH) PH



Taux d'évolution annuelle des masses de cotisations

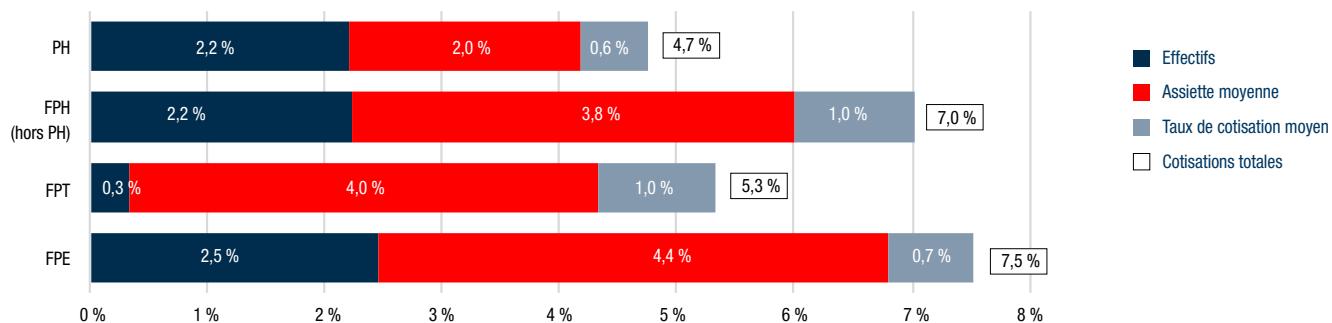
FPE FPT FPH (hors PH) PH



Les masses de cotisations des PH représentent plus de 1 Md€ en 2024, malgré des effectifs relativement réduits. En effet, l'assiette de cotisations moyenne des PH est 2,5 fois plus élevée (en 2024) que celle du reste de la population des cotisants à l'Ircantec (cf. infra).

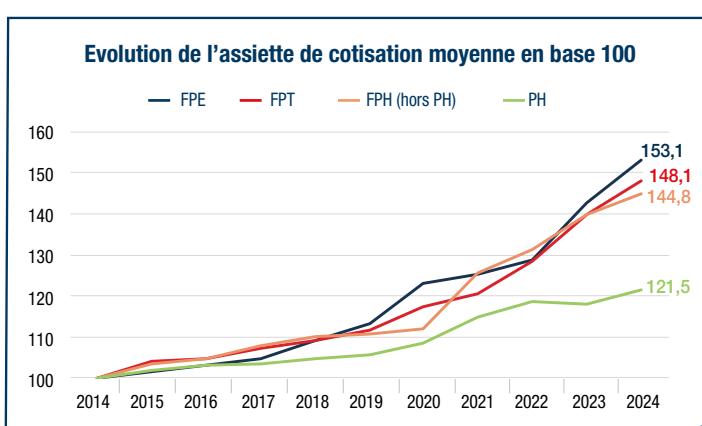
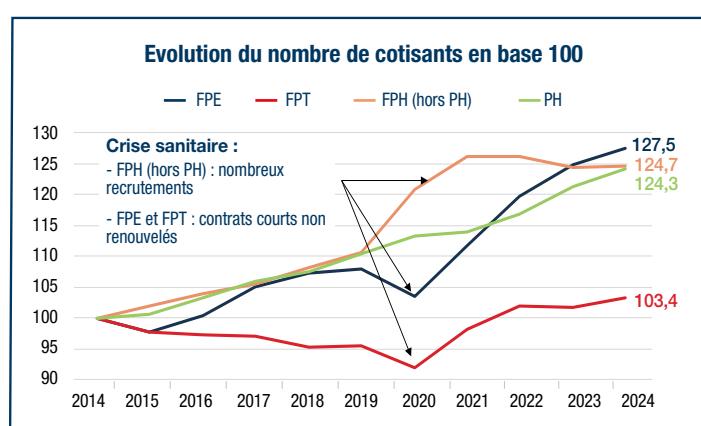
➤ En moyenne sur les 10 dernières années, le facteur qui a le plus contribué à l'augmentation des masses de cotisations est la hausse de l'assiette moyenne de cotisations (sauf pour les PH).

Décomposition de l'évolution moyenne annuelle des cotisations, entre 2014 et 2024, par facteur

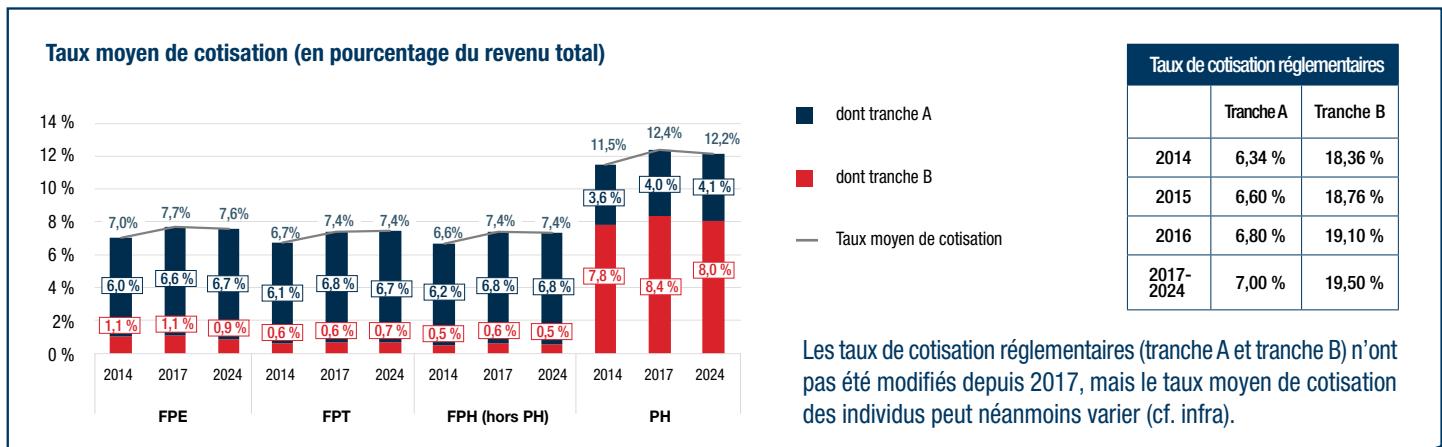


Note de lecture : la masse de cotisations de la FPE a progressé de + 7,5 % par an en moyenne, résultat d'une augmentation annuelle moyenne de + 2,5 % des effectifs, + 4,4 % de l'assiette de cotisation (dont + 1,7 % d'inflation) et + 0,7 % de taux de cotisation.

➤ Des effectifs de cotisants sensiblement moins dynamiques au sein de la FPT, et une assiette moyenne de cotisations des PH qui augmente moins que celle des autres familles de cotisants.

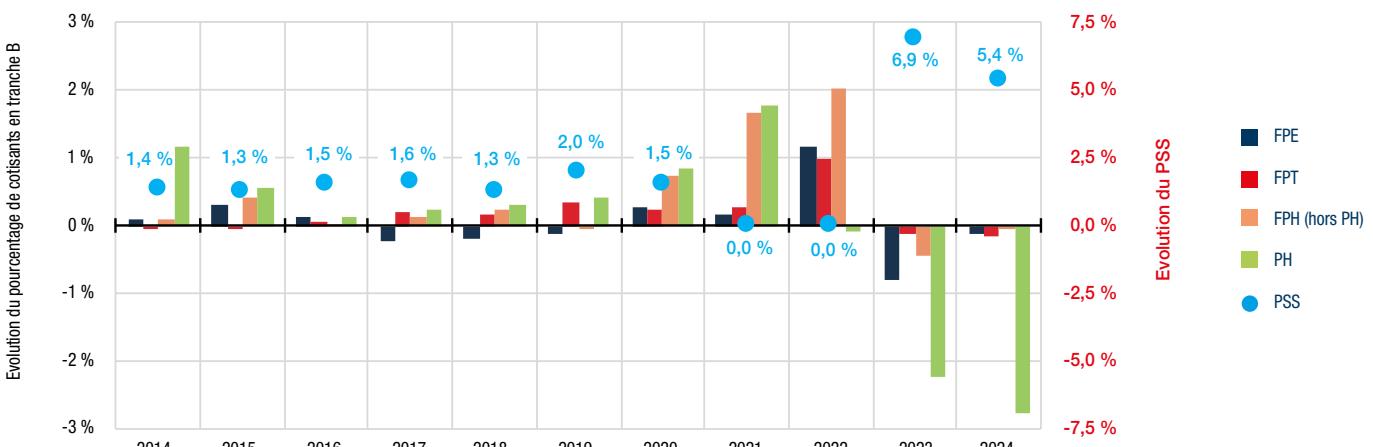


➤ Le taux de cotisation moyen, qui dépend des taux de cotisation réglementaires de chaque tranche et de la part des cotisants en tranche B, a augmenté sur la période 2014-2017 en raison de l'évolution des taux de cotisation réglementaires, pour se stabiliser ensuite sur la période 2017-2024.



➤ La forte augmentation du plafond de la Sécurité sociale (PSS) en 2023 et 2024 a entraîné une diminution de la part des cotisants en tranche B, et donc une baisse du taux de cotisation moyen des PH, population la plus concernée par cette tranche de cotisation.

Evolution annuelle du pourcentage de cotisants en tranche B et du PSS



Note de lecture : en 2023, le PSS a augmenté de 6,9 % par rapport à 2022, et le pourcentage de PH cotisants en tranche B a diminué de 2,2 points.

Champ de l'étude

Les agents non-titulaires des trois versants de la fonction publique sont affiliés au régime général pour leur régime de base et à l'Ircantec pour leur régime complémentaire. L'Ircantec affilie également les praticiens hospitaliers, les non-titulaires employés par un organisme public ou parapublic et les élus locaux. Compte tenu des spécificités des élus locaux (dont les indemnités évoluent au rythme des élections locales) et de la forte hétérogénéité des non-titulaires employés par des organismes publics ou parapublics, ces deux populations ne sont pas prises en compte dans l'étude.

Les données utilisées dans cette étude sont issues des déclarations de cotisations des employeurs transmises via la déclaration sociale nominative (DSN). L'assiette de cotisation est la partie de la rémunération sur laquelle sont prélevées les cotisations. La partie de la rémunération excédant huit fois le plafond de la Sécurité sociale (PSS, fixé à 46 368 € par an en 2024) n'est pas soumise à cotisations. Les cotisations Ircantec sont décomposées en deux tranches : les cotisations de la tranche A sont prélevées sur la part de la rémunération inférieure au PSS au taux de 7 % en 2024, et les cotisations de la tranche B sont prélevées sur la part de la rémunération comprise entre un et huit PSS au taux de 19,5 % en 2024.

Pour en savoir plus

Bousquet, G. (2017), « Les praticiens hospitaliers, une population spécifique au sein de l'Ircantec », *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°20, octobre 2017, disponible sous : <https://politiques-sociales.caisse-des-depots.fr/etudes/qps-les-etudes-ndeg20>

Chataigner, N. et A. Lemonnier (2018), « Niveau de la pension Ircantec versée aux contractuels de la fonction publique et évolution par génération », *Questions Politiques Sociales – Les cahiers*, n°6, mars 2018, disponible sous : <https://politiques-sociales.caisse-des-depots.fr/cahiers/qps-les-cahiers-ndeg6>

Emons, F. et P. Micallef (2014), « Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée », *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°7, avril 2014, disponible sous : <https://politiques-sociales.caisse-des-depots.fr/etudes/qps-les-etudes-ndeg7>

Rapport d'activité Ircantec 2024 : Caisse des Dépôts disponible sous : <https://www.ircantec.retraites.fr/documentation/rapport-d-activite-2024>

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS - Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caisse-des-depots.fr/publications-et-statistiques> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caisse-des-depots.fr



Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directrice de la publication : Marianne Kermaol-Berthomé – Rédacteur en chef : Loïc Gautier

Mise en page : Direction de la communication, du mécénat et des partenariats

Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 1^{ère} trimestre 2026 – ISSN : en attente

Contact : etudesdps@caisse-des-depots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

Ensemble,
faisons grandir
la France
caisse-des-depots.fr

